



Païta le 05 juin 2013

## ATTESTATION

A l'attention du Directeur de la DIMENC  
Sous couvert de Madame la Présidente  
de l'Assemblée de la Province Sud  
VALLEE DU TIR 1 TER RUE EDOUARD UNGER  
BP 465 - 98845 NOUMEA CEDEX

Réf : Dossier CAPSE 2012-5090-01-DDAS-rev4

OBJET: CR Réunion 07 Janvier 2013 sur les moyens de lutte contre l'incendie du projet STOL, Paita

Monsieur le Directeur,

Je vous confirme par ce courrier que nos services ont rencontré la société CAPSE (Mr CUQ) ainsi que le maître d'ouvrage (Mr LE DOUSSAL) et la maîtrise d'œuvre (Mr HORTENSE) lors d'une réunion de travail le 07 Janvier 2013, ainsi qu'une visite de site le 18 Janvier 2013 pour confirmer nos besoins en moyens de lutte contre l'incendie dans le cadre du projet de dock logistique, STOL à Paita.

Nous avons identifié que le site STOL nécessite la disposition de 4 poteaux incendie à proximité du dock et d'un autre à l'entrée du site. Le positionnement des poteaux incendie a été établi ensemble sur le terrain et il correspond à une volonté de faciliter notre intervention et d'éviter leur implantation dans les zones de dangers. Les hydrants seront disposés de telle façon qu'ils soient en dehors des zones de dangers de l'établissement et seront à moins de 150 mètres d'un autre hydrant. Les distances seront mesurées par les voies praticables aux engins de secours.

Enfin, une réserve d'eau de 60 m<sup>3</sup> avec un moyen de connexion conforme, sera mise en place pour permettre de répondre aux besoins en eau du site en plus du réseau public. Si intervention nécessaire, nous utiliserons nos propres moyens de pompage.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre haute considération.

Le chef de centre  
Capitaine Danilo GUEPY